N° 297

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1961.

PROPOSITION DE LOI

tendant à déterminer les conditions dans lesquelles est fixé le montant du **plafond** *des cotisations de* **Sécurité sociale,**

PRÉSENTÉE

Par M. Adolphe DUTOIT, Mmes Renée DERVAUX, Jeannette VERMEERSCH, MM. Jean BARDOL, Léon DAVID, Camille VALLIN et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires sociales sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une Commission spéciale.)

Nota. — **Ce document n'a pas été imprimé.**

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huillier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

(2) *Apparenté :* M. le Général Ernest Petit.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.